

## **Altercation dans le Var lors de la pose illégale d'un compteur Linky : Enedis et Macron coupables, l'Association des maires de France muette**

- **A Bagnols-en-Forêt (Var) comme dans de nombreuses autres communes, Enedis bafoue la délibération municipale "anti-Linky" en vigueur**
- **Très prompts à dénoncer les "atteintes à l'Etat de droit", MM Macron, Philippe et Collomb laissent Enedis bafouer la légalité partout en France**
- **Enedis pousse depuis des mois les installateurs à agresser les habitants qui refusent les Linky, il est donc inévitable que cela tourne mal tôt ou tard**
- **L'Association des maires de France et d'autres structures doivent sortir du silence et exiger le respect des délibérations municipales**

Alors qu'il installait un compteur Linky de façon totalement illégale, c'est çà dire **en violation d'une délibération municipale anti-Linky en vigueur**, un sous-traitant d'Enedis aurait été l'objet d'une altercation. Si les circonstances de l'évènement ne sont pas encore clairement établies, il apparait toutefois qu'elles sont bien différentes de ce qui est rapporté par le quotidien régional : comme le font nombre de ses collègues, **l'installateur de Linky aurait été extrêmement agressif et insultant vis à vis des habitants.**

Mais il est des responsabilités qui sont d'ores et déjà parfaitement établies : celles de **la direction de l'industriel Enedis**, qui bafoue ouvertement la légalité **en ne respectant pas les délibérations municipales en vigueur**, et du pouvoir politique en place, à commencer par MM Macron, Philippe et Collomb, qui ne cessent de dénoncer les "atteintes à l'Etat de droit", avérées ou prétendues, mais qui couvrent pourtant **cette politique d'installations illégales des Linky.**

En l'occurrence, depuis le 1er juin 2016, est en vigueur à Bagnols-en-Forêt une délibération municipale (<http://refus.linky.gazpar.free.fr/delib-BAGNOLS-en-F.pdf>) qui **interdit** dans toute la commune le remplacement des compteurs d'électricité par des Linky (erreur du journal local et de l'AFP qui parlent d'une délibération de "libre choix")

Il est important de préciser que, **bien que cette délibération soit attaquée en justice administrative, elle est et reste en vigueur tant qu'elle n'est pas annulée par le tribunal administratif** (à supposer qu'elle le soit au final).

Or, à Bagnols-en-Forêt comme dans des centaines de communes en France, **la direction d'Enedis bafoue totalement la légalité** en dépêchant ses sous-traitants, des sociétés privées sans foi ni loi, uniquement mues par les bonus versés par Enedis... avec l'argent des usagers.

La direction d'Enedis, les préfets, et de fait le ministre de l'intérieur et le Président de la République sont donc **responsables et coupables de ces violations de la légalité républicaine** mais aussi, de fait, **des altercations causées par ces méthodes.**

Il est d'ailleurs nécessaire de rappeler que, depuis des mois, ce sont bien **les habitants qui sont les victimes des installateurs de compteurs Linky**, et non l'inverse, comme en attestent de nombreux articles de presse (cf <http://refus.linky.gazpar.free.fr/EXACTIONS-ENEDIS-LINKY.pdf> )

Il est absolument nécessaire que M Macron se reprenne et **ordonne immédiatement à la société publique Enedis de respecter, et de faire respecter par ses sous-traitants, les délibérations municipales en vigueur.**

Il est tout aussi nécessaire que les dirigeants d'organisations regroupant des communes (**Association des maires de France**, FNCCR, Syndicats départementaux d'énergie, etc) exigent elles aussi le respect des délibérations en vigueur, bien que les dirigeants de ces structures soient plus prompts à **défendre les intérêts des industriels** que ceux des communes qu'ils sont censés représenter.

Stéphane Lhomme